



Schéma des Vocations Littorales

de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole





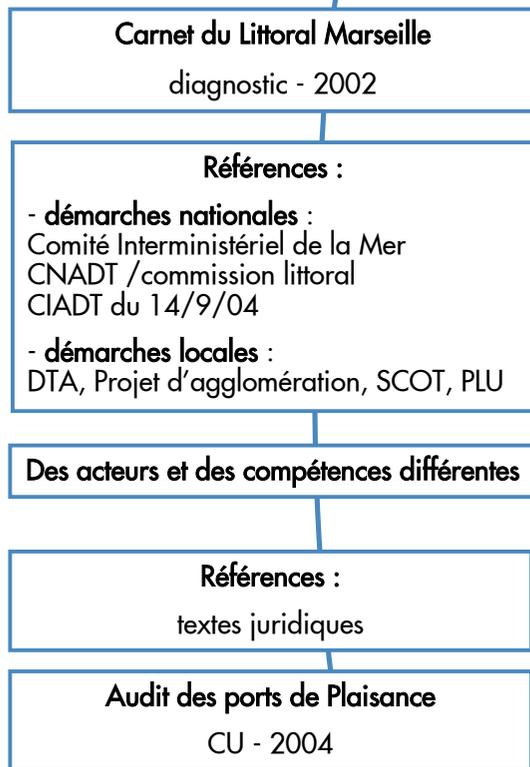
Schéma des Vocations Littorales de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Éléments de méthodologie - Rappel

Le concept

Schéma des Vocations Littorales

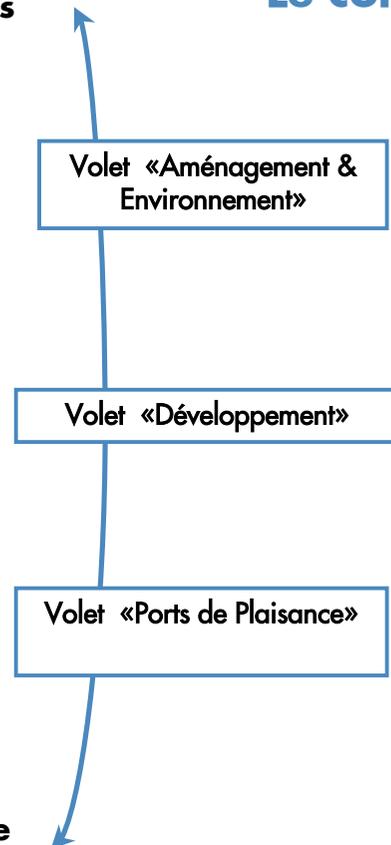
Des références ...



Terre ... Mer

Mer ... Terre

Une stratégie pour le littoral de
« MPM Métropole Marine »



... pour des objectifs

Le cadre de référence

- **Différentes études engagées** : Carnet du littoral de Marseille, État des lieux des ports de la Communauté urbaine, Étude Frioul ...
- **La délibération** de la CU approuvant le lancement de l'étude pour la définition d'un Schéma des Vocations Littorales de la CU (n°4/10/03 CC, 10 octobre 2003)
- **Deux cahiers des charges** en date du 4 mars et du 6 mai 2004
- **Deux présentations/validations** à la Commission Ports et Aéroports
 - ↳ du 8 mars 2004
 - ↳ du 10 mai 2004
- **Une réunion de travail** le 28 mai 2004 : ville de Marseille, CU MPM, AGAM, Institutions
- **Un contexte juridique en mutation** : Loi Littoral en cours d'ajustement, refonte des SMVM, rapport DATAR 09/2004, CIADT du 14 septembre 2004 ...

Les thématiques d'intervention

3 grandes thématiques d'intervention

- ➔ Environnement / Aménagement
- ➔ Développement
- ➔ Ports de plaisance

Les objectifs

→ **Mettre en œuvre le fil conducteur d'une stratégie pour le littoral** par :

- ↳ l'élaboration d'un **cadre de réflexion**
- ↳ la mise en évidence des **enjeux**
- ↳ des propositions de **pistes d'actions**

→ **S'inscrire dans un cadre de développement stratégique** pour des **espaces terrestres et marins**

→ **Constituer un outil d'aide à la décision** pour tout projet d'aménagement, de développement, de gestion, de valorisation et de préservation

Le management du projet

Basé sur les propositions validées dans les 2 cahiers des charges :

→ Une méthodologie partenariale

→ La création de groupes de travail

↳ thématiques :

- planification
- ports de plaisance
- patrimoine d'exception/valorisation

↳ géographiques :

- MPM Ouest
- Marseille les Rades
- MPM Sud-Est

Calendrier de principe

fin février 2005

fin 2005

Le management du projet

→ Une démarche participative

↳ associant les acteurs du littoral, publics et privés, terrestres et marins : représentants des pêcheurs, de la Fédération Française des Ports de Plaisance, de la DATAR ...

↳ associant l'ensemble des communes de MPM

↳ s'appuyant sur des documents pédagogiques, supports de discussion

→ Une démarche qui s'adjoindra **les contributions des bureaux d'études spécialisés** en tant que de besoin (juristes, pollutions marines, courantologie ...)

Méthodologie : propositions

→ Sur la base des **3 groupes de travail thématiques** :

- planification
- ports de plaisance
- patrimoine d'exception/valorisation

→ En prenant en compte **les démarches existantes et les projets en cours** :
DTA, projet d'Agglomération, SCOT, PLU, PLH, PDU, ...

PLANIFICATION

→ **Une entrée commune** :

- ↳ la planification, afin de construire une vision partagée des différents enjeux
- ↳ la production simultanée des groupes de travail thématiques

Méthodologie : propositions

→ Une méthode

↳ 1 document support avec les thèmes émergents relatifs à la planification sur les espaces littoraux :

- les principales strates du cadre juridique
- la multiplicité des acteurs
- un contexte en mouvement

↳ 1 cadre de réflexion à analyser

- quels outils de planification pour le littoral : atouts/contraintes, pertinence/enjeux pour la CU MPM : SMVM, SCOT littoraux, Contrat de baie ...
- retour d'expérience : Toulon, étang de Thau ...
- quelle gestion de l'interface terre/mer

Méthodologie : propositions

→ Modalités : propositions/questionnements

↳ constitution d'un groupe de travail « Planification » :

→ membres issus des Commissions « Aménagement de l'Espace Communautaire » et « Ports de plaisance/Ports de commerce/Aéroport »

→ techniciens : MPM, Ville de Marseille, AGAM

→ référents en tant que de besoin :

DATAR, Consultant contrat de baie, Faculté de Droit, GIP Calanques, Office de la Mer, DDE, DIREN, AFIT, Agence de l'Eau, MDER, Comité Local des Pêches Maritimes, ...

Méthodologie : propositions

→ Modalités : propositions/questionnements

↳ consultation des communes littorales ?

- 1 entretien par commune à partir d'une monographie AGAM monographie basée sur : PLU/PLH/DTA/PDU/ ...
- 1 guide d'entretien

↳ association d'autres Commissions de MPM ?

- Commission Protection et Sécurité des espaces communautaires
- Commission Déchets/Propreté/ Eau/Assainissement
- ...



Schéma des Vocations Littorales de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Un contexte juridique et sociétal en effervescence

Le CIADT du 14 septembre 2004 : « une nouvelle politique du littoral »

- ➔ Affirmation de la nécessité d'un **développement équilibré du littoral**
- ➔ **24 M€ pour 20 mesures gouvernementales**, et notamment :
 - ↳ une nouvelle force de proposition : **le Conseil National du Littoral** composé d'élus et de représentants socioprofessionnels
 - ↳ davantage de moyens pour le Conservatoire du Littoral : + 8 M€
 - ↳ le financement de plusieurs projets dont l'aménagement du **Pôle de Haute Plaisance de La Ciotat** : 300 000 €

Le CIADT du 14 septembre 2004 : des politiques sectorielles

→ Des politiques sectorielles dans une « **vision développement durable** »

- ↳ gestion de la **biodiversité**
- ↳ gestion renouvelée du **DPM**
- ↳ préservation de la **qualité des eaux**
- ↳ promotion des **filières pêche et aquaculture**
- ↳ développement de l'**offre touristique**
- ↳ valorisation de la **filière nautique** par la mise en place de Plans de Développement Nautique Régionaux
- ↳ développement des **énergies renouvelables**
- ↳ évolution des projets d'**autoroutes de la mer**
- ↳ développement des places portuaires telles que **Fos XXL**
- ↳ renouvellement des **espaces portuaires** / potentiels de **formation** et de **recherche**

Le CIADT du 14 septembre 2004 : les SMVM et le DPM

→ **La réforme du dispositif des Schémas de Mise en Valeur de la Mer** confirmée lors du CIADT de septembre 2004 :

- ↳ pourquoi : échec actuel dans la mise en œuvre des SMVM en lien avec les lourdeurs de la procédure administrative
- ↳ quand : les modalités juridiques de cette réforme seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi relatif au Développement des territoires ruraux (actuellement en seconde lecture)

→ **Le DPM : une gestion renouvelée** par la mise en place par l'État d'une mission visant à :

- ↳ dresser un état des lieux des ressources issues de l'occupation du DPM et des pratiques de gestion
- ↳ évaluer les coûts d'entretien, de protection, de gestion du DPM, échéance : printemps 2005

Le CIADT du 14 septembre 2004 : les SCOT littoraux

- Proposition **d'accompagnement des 40 projets de SCOT littoraux** et des projets de SCOT comprenant des communes littorales, en phase de lancement
- Le SCOT littoral constitue une base de réflexion et d'aménagement à un échelon pertinent pour **traiter des enjeux à l'interface de la bande côtière et de l'arrière-pays littoral**

Le CIADT du 14 septembre 2004 : la connaissance du littoral

- ➔ Une série de mesures visant à **l'amélioration de l'observation du littoral**
 - ➔ création d'une **mission pour le pilotage des dispositifs d'observation du littoral** : remise des propositions en février 2005
 - ➔ acquisition de **l'orthophotographie de la bande méditerranéenne** : affectation de 250 000 €
 - ➔ poursuite du **projet LITTO 3D** visant à la production, par l'IGN et le SHOM, d'une cartographie de la frange côtière en continu terre/mer : affectation de 150 000 €

Le CIADT du 14 septembre 2004 : appel à projet national

- ➔ Lancement d'un appel à projet national **en faveur d'une gestion équilibrée des territoires littoraux**
 - ↳ proposition du CIADT dans le cadre de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières
 - ↳ 1,5 M€ affecté sur la période 2005-2006
 - ↳ objectif : faire émerger les pratiques assurant une articulation
 - ➔ entre la terre et la mer
 - ➔ entre le littoral et l'arrière-pays

La Loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) du 13 août 2004

- ➔ La Loi LRL fait suite à la Loi Constitutionnelle relative à l'Organisation décentralisée de la République et constitue **l'Acte II de la décentralisation**

- ➔ Elle organise notamment **le transfert des ports d'Intérêt National** (article 30)
 - ↳ en France : 23 ports d'Intérêt National de la compétence de l'État (Ex. Port de Toulon)

 - ↳ transfert de tout ou partie des ces ports - y compris le DPM - au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs groupements

 - ↳ les collectivités doivent en faire la demande avant le 1^{er} janvier 2006

Vers un assouplissement de la Loi Littoral

→ **Des propositions récentes visant à adapter les règles d'urbanisme** (rapport d'information de l'Assemblée Nationale et rapport sénatorial - juillet 2004) :

↳ faire du SCOT le document de planification du littoral tenant compte des spécificités locales :

- chargé de préciser certaines notions de la Loi Littoral (Ex. : la notion d'espaces remarquables)
- et d'en délimiter le champ d'application

↳ assouplir la règle d'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations existantes en autorisant certaines installations/constructions en discontinuité avec l'urbanisation existante (Ex. : installations agricoles)





Des documents de référence en matière de planification - 1

OUTIL	VOCATION	PRECONISATIONS / REFLEXIONS RELATIVES AU LITTORAL
DTA des Bouches-du-Rhône (V4 / 30 juillet 2004)	Fixe les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et de développement des espaces	<ul style="list-style-type: none"> ● protéger les espaces littoraux remarquables ● limiter l'extension urbaine, maintenir les coupures d'urbanisation ● reconquérir et mettre en valeur de l'étang de Berre
Contrat de Plan Etat Région (2000-2006)	Ensemble d'actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener conjointement, en faveur de la Région	<ul style="list-style-type: none"> ● dynamiser la filière pêche ● gérer durablement la ressource en eau et lutter contre les pollutions issues de l'agriculture et de la plaisance ● accompagner le développement et la restructuration du PAM
Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT- de MPM (23 février 2004)	Détermine les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme pour un territoire	La démarche « Schéma des vocations littorales de MPM » s'inscrit dans le champs des préoccupations du futur SCOT de MPM.
Projet d'Agglomération de la CU MPM (25 juin 2004)	Arrête un projet commun et des objectifs en matière de développement durable et de solidarité	<ul style="list-style-type: none"> ● organiser et développer la filière maritime ● mettre en œuvre une approche littorale globale favorisant la préservation et la mise en valeur économique et environnementale ● inventer des modes de gestion alternatifs du littoral (terre et mer)



Des documents de référence en matière de planification - 2

OUTIL	VOCATION	PRECONISATIONS / REFLEXIONS RELATIVES AU LITTORAL
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	- Document d'urbanisme précisant l'affectation des sols et définissant les règles d'implantation des constructions. - Porte sur le littoral terrestre	<ul style="list-style-type: none"> ● maîtrise de l'urbanisation sur la bande littorale ● prise en compte des espaces de qualité (art. L 146.6) ● gestion des voies nouvelles
SDAGE du bassin RMC (décembre 1996)	Fixe les orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin RMC	<ul style="list-style-type: none"> ● améliorer la connaissance du milieu marin ● protéger et gérer du littoral via : PLU, SMVM, SAGE, contrat de baie ● lutter contre les pollutions
Commission Littorale du CNADT (8 Juillet 2003)	Instance consultative du gouvernement pour l'aménagement et le développement durable des territoires	<ul style="list-style-type: none"> ● faire vivre le littoral pour les générations futures : sauvegarde du « tiers sauvage », aménagement portuaire durable, sensibilisation ● développer les économies maritimes et littorales
Comité Interministériel de la Mer (16 février 2004)	Orienté l'action gouvernementale dans tous les domaines de l'activité marine	<ul style="list-style-type: none"> ● améliorer la sécurité et la sûreté maritime ● rendre l'économie maritime attractive ● développer la gestion intégrée des zones côtières
CIADT (14 septembre 2004)	Définit la politique et les priorités du Gouvernement en matière d'aménagement et de développement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ● réforme des SMVM, incitation en faveur des SCOT littoraux ● promotion d'une économie littorale diversifiée ● renforcement des capacités d'intervention du Conservatoire du Littoral ● création du Conseil National du Littoral ...

